



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

## VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Légal | En<br>exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|----------------|----------|--------------|-----------|
| 49    | 49             | 31       | 13           | 5         |

**OBJET : 00-14 - SAIP -  
SYSTÈME D'ALERTE D'INFORMATION  
DES POPULATIONS - PALAIS DES  
CONGRES - PRISE EN CHARGE DES  
COUTS LIES AU RACCORDEMENT  
AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE, AUX  
CONSOUMMATIONS ÉLECTRIQUES ET  
A LA VÉRIFICATION DU DISPOSITIF  
CONVENTION AVEC L'ETAT ET SAS  
INVEST - APPROBATION ✓**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

348647

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 29 DEC. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 8 JAN 2018

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

### EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 22 décembre 2017

Le vendredi 22 décembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15/12/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI  
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI  
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN  
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR  
M. Henri CHIALVA à Mme Martine SAVALLI  
M. Bernard MONIER à Mme Françoise THOMEL  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET  
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER

**Absents :** M. Michel GASTALDI, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-14 - SAIP - SYSTÈME D'ALERTE D'INFORMATION DES POPULATIONS - PALAIS DES CONGRES - PRISE EN CHARGE DES COÛTS LIÉS AU RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE, AUX CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES ET A LA VÉRIFICATION DU DISPOSITIF CONVENTION AVEC L'ETAT ET SAS INVEST - APPROBATION

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GÉNÉRAUX - NTIC

Le nouveau Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) dont les principes ont été présentés en Conseil Municipal le 29 juin 2017, est en cours de déploiement sur notre territoire.

Pour mémoire, trois sites ont été recensés, après une étude technique, pour accueillir l'équipement sonore (sirène) permettant, en cas de crise, d'alerter les populations.

- l'Hôtel de Ville ;
- le Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers, sis 400 avenue Jules Grec ;
- et le Palais des Congrès, sis 60 chemin des Sables.

S'agissant plus particulièrement de l'équipement du Palais des Congrès, il a été arrêté que les frais induits seront supportés par la Commune puisque l'ensemble des équipements de la sirène reste la propriété de l'Etat et qu'il n'est d'aucune utilité pour l'emphytéote, propriétaire du bâtiment.

Aussi, afin de ne pas entraver le déploiement de cet équipement d'alerte, qui revêt un caractère d'intérêt général d'une part, et de tenir compte du coût peu élevé, de création d'un point de raccordement électrique (environ 1 600 euros TTC) et des frais minimes liés aux consommations électriques engendrées par les essais mensuels de cette sirène, et d'autre part, il convient d'autoriser la Commune à prendre en charge ces travaux et d'autoriser la signature d'une convention avec l'Etat et la SAS Antibes INVEST relative au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP).

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

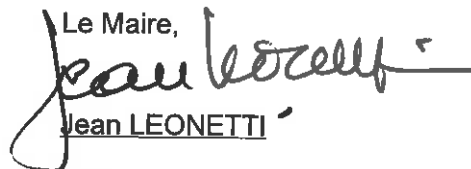
À l'unanimité

- **AUTORISE** la Commune à prendre en charge les travaux liés à la création du point de raccordement électrique, les consommations inhérentes à l'usage de la sirène et les éventuels frais liés à la vérification de son bon état de fonctionnement ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat et SAS Antibes Invest Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP).

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.00-14 - SAIP - SYSTÈME D'ALERTE D'INFORMATION DES POPULATIONS - PALAIS DES CONGRES - PRISE EN CHARGE DES COUTS LIES AU RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE, AUX CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES ET A LA VÉRIFICATION DU DISPOSITIF CONVENTION AVEC L'ETAT ET SAS INVEST - APPROBATION

---

**Date de transmission de l'acte :** 08/01/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 08/01/2018

---

**Numéro de l'acte :** DCM3426-17 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20171222-DCM3426-17-DE

---

**Date de décision :** 22/12/2017

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes